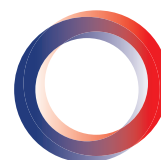




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AFD**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT

# Observatoire

DES COMMUNES DE GUADELOUPE

2025



#MondeEnCommun

# INTRODUCTION

## Editorial

---



Chères lectrices, Cher lecteurs,

Est-il besoin de présenter l'Agence Française de Développement (AFD) dans son action en faveur des collectivités territoriales, dont elle est le premier financeur en Guadeloupe ?

A travers les missions que lui assigne l'Etat français, l'AFD déploie son activité au plus près de ces acteurs territoriaux, indispensables pour porter au plus loin le développement durable et la cohésion sociale. L'Agence se positionne au cœur de leurs investissements et aux côtés de leurs élus et services par son action d'expertise, d'appui technique et de conseil. Aider les communes à soutenir les acteurs économiques, accompagner leur préoccupation constante d'offrir à leur population un service public de qualité, les aider dans leur transformation organisationnelle et financière sur le long terme, sont autant d'objectifs que porte l'AFD. Cet appui de proximité aux grandes collectivités comme aux plus petites d'entre elles, partout sur le territoire de l'archipel de Guadeloupe, toujours au service du bien-être des guadeloupéens, est une marque profonde de notre activité de banque publique de développement.

Animée d'une volonté de transparence publique, l'AFD veut aussi modestement proposer des clés de compréhension et des regards croisés, en particulier sur les flux financiers des différentes composantes de la sphère territoriale.

Dans cet esprit, et comme nous nous y étions engagés ces derniers mois, nous vous livrons la deuxième édition de « L'Observatoire des communes de Guadeloupe » !

Cette édition 2025, issue d'un travail collectif de l'agence AFD de Guadeloupe, offre en trois dimensions, basé sur leurs comptes 2024, un panorama consolidé de la situation financière des collectivités territoriales.

L'attention principale du document est portée sur les communes guadeloupéennes et leurs groupements. Toutefois, objectif annoncé l'an dernier et désormais rempli, nous y avons approfondi notre analyse en direction des intercommunalités auxquelles nous dédions six pages de cette étude. Il nous a semblé également important, dans cette édition, de vous proposer une lecture sur une longue période de la situation financière des collectivités de Guadeloupe, mettant notamment en avant leur capacité de résilience aux différentes crises qui ont impacté le territoire depuis quinze ans. Quelles grandes périodes ont marqué l'investissement des collectivités depuis 2008 ? Dans quel contexte financier cette évolution de l'investissement s'est-elle opérée ? Comment évaluer les ratios financiers des communes et de leurs groupements sur la période récente ?

Voilà quelques questions auxquelles veut modestement tenter de répondre cet ouvrage dans un format simple et accessible.

Nous espérons que cette édition répondra à vos attentes. Vos retours seront appréciés !

Bonne lecture !

Gilles Chausse

Directeur de l'agence AFD en Guadeloupe

# Méthodologie de l'Observatoire

## Source des données

**Les données relatives aux comptes des collectivités sont issues des bases mises à disposition par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.**

Sauf mention contraire, il s'agit des données :



**Des communes ou  
des groupements  
à fiscalité propre**



**Millésime 2024**



**Tous budgets  
consolidés**

les communes peuvent en effet disposer d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes.

Des analyses sur longue période (depuis 2008) ont également été intégrées dans l'observatoire. Elles appellent deux remarques. La neutralisation des flux croisés entre budgets ne peut être aussi précise sur aussi longue période. Ces séries longues permettent cependant de faire ressortir de grandes tendances passées.

Les données sur les effectifs dans les collectivités sont issues du rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale.

Les données sur les dotations sont issues des critères de répartition de la DGF mis à disposition par la DGCL.

Les données sur les budgets des syndicats sont également issues des bases mises à disposition par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales. Ces bases n'intègrent pas les comptes du SMGEAG : ces comptes ont donc été ajoutés.

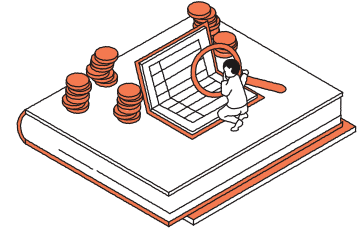
Sauf mention contraire, les données calculées à l'habitant sont rapportées à la population INSEE. A noter que pour Mayotte, cette population n'intègre pas les estimations de population annuelle au 1er janvier, ce qui peut induire une sous-estimation de la population et une surestimation des ratios par habitant.

## Les comparaisons et les moyennes

Les caractéristiques différenciées des Départements et Régions d'Outre-Mer incitent à la prudence quant il s'agit d'établir des moyennes et de présenter des comparaisons. Le choix a été fait de présenter quelques indicateurs comparatifs, qui permettent de relativiser les ordres de grandeur.



# Quelles recettes pour le fonctionnement des services communaux ?

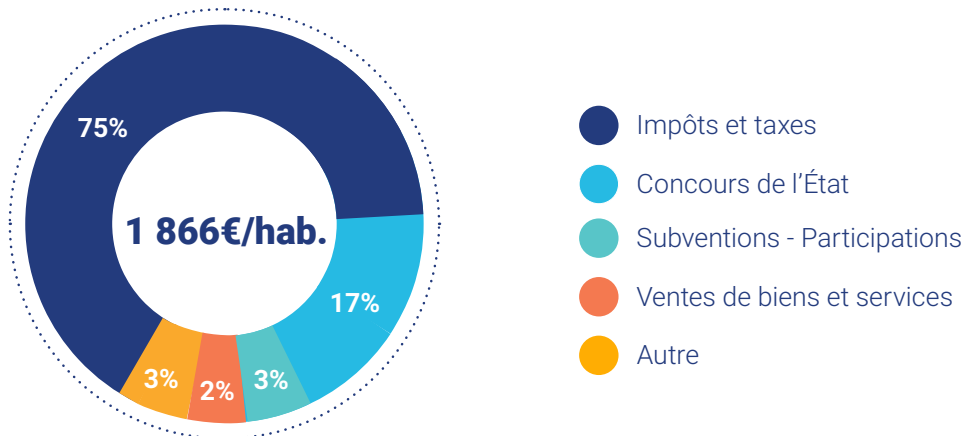


## Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes courantes des collectivités. Contrairement à l'Etat, les collectivités doivent financer leurs dépenses de fonctionnement par ces recettes de fonctionnement : il ne leur est pas possible de recourir à l'emprunt pour financer ces dépenses. Les recettes de fonctionnement comprennent principalement des impôts directs (taxes foncières) et indirects (octroi de mer, taxe sur les carburants), des dotations versées par l'Etat et des participations des partenaires des communes comme la Caisse d'Allocations Familiales. Les communes peuvent aussi tarifier l'accès à certains services (l'accueil périscolaire par exemple) et percevoir des recettes générées par leur patrimoine (revenus locatifs par exemple), mais ces recettes restent plus marginales.



## Recettes de fonctionnement des communes de Guadeloupe en 2024



La fiscalité et les concours de l'Etat représentent 92% des recettes de fonctionnement des communes de Guadeloupe.

Avec un niveau de 1 866€ par habitant, les communes guadeloupéennes perçoivent des recettes supérieures aux communes hexagonales (1 445 €/hab.) et aux autres DROM (1 603 €/hab. en moyenne). Les recettes de fonctionnement 2024 des communes de Guadeloupe (1 866 €/hab.) sont toutefois proches des communes de Martinique (1 859 €/hab.).

Cet écart avec les autres DROM s'explique principalement par des recettes fiscales plus importantes.



La Guadeloupe **détient le montant de recettes réelles de fonctionnement le plus élevé par habitant en 2024 parmi les DROM.**

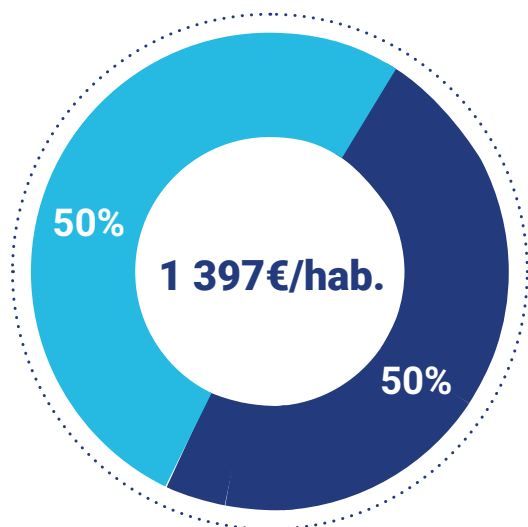


Moyenne des recettes réelles de fonctionnement par habitant en 2024

# La fiscalité des communes : une répartition équilibrée



Recettes fiscales des communes de **Guadeloupe en 2024**



- Octroi de mer et taxe sur les carburants
- Autres recettes fiscales

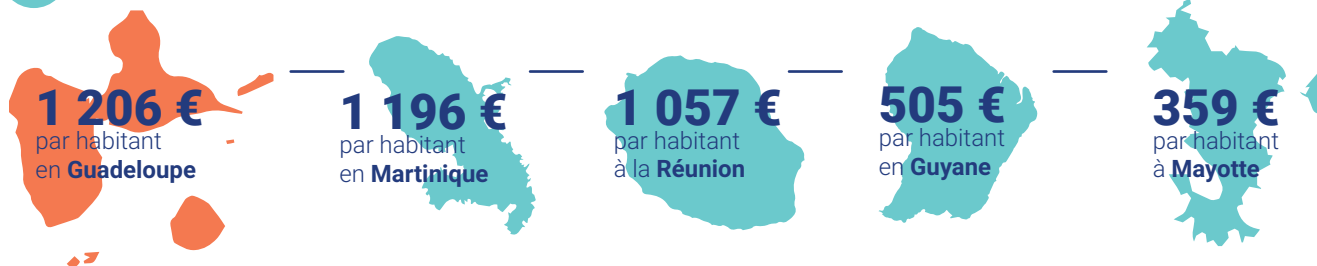
Les communes perçoivent de la fiscalité locale issue de la taxation des locaux et des terrains (taxes foncières payées par les propriétaires), ainsi que de la fiscalité indirecte, essentiellement l'octroi de mer et la taxe sur les carburants.

La répartition des produits fiscaux perçus par les communes guadeloupéennes est équilibrée entre l'octroi de mer/la taxe sur les carburants et le reste de la fiscalité. Cette répartition est proche de celle des communes de Martinique, alors que d'autres territoires (Mayotte, Guyane) sont beaucoup plus dépendants de l'octroi de mer.

L'équilibre constaté pour les communes de Guadeloupe et de Martinique s'explique principalement par des bases de taxe foncière plus élevées.



La Guadeloupe **détient les bases brutes de taxe foncière par habitant le plus élevé par habitant en 2024 parmi les DROM.**



Bases brutes de taxe foncière (propriétés bâties) par habitant

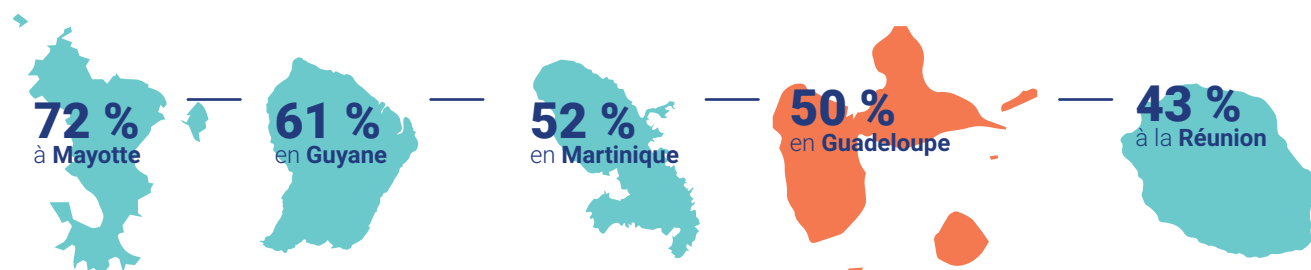


## L'octroi de mer

Initialement mis en place en Martinique, « l'octroi aux portes de la mer » est l'un de plus anciens mécanismes d'imposition en France. Il s'agissait initialement d'une taxe sur les seules marchandises importées. Elle a été adaptée à de multiples reprises, notamment pour la rendre compatible avec les règles européennes en matière de libre circulation des marchandises. Un octroi de mer « interne » a notamment été introduit. Cette ressource représente la moitié des recettes fiscales des communes de Martinique et de Guadeloupe, et 72% des recettes fiscales des communes de Mayotte.



Mayotte **est la plus dépendante à l'octroi de mer et à la TSC.**



Poids de l'octroi de mer et de la taxe spéciale sur les carburants dans les recettes fiscales en 2023

# Comment l'Etat soutient-il les communes via les dotations?



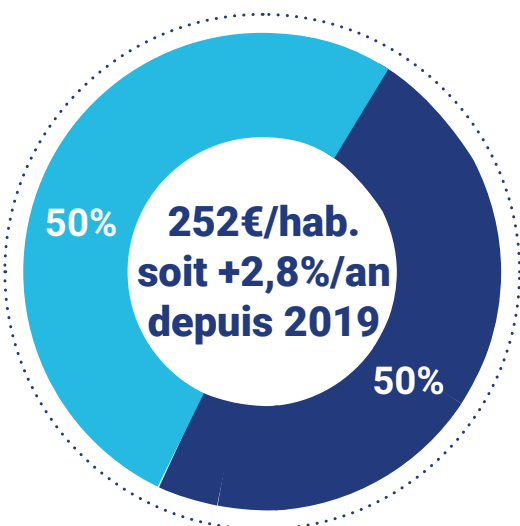
## La Dotation Globale de Fonctionnement des communes

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est le principal concours financier de l'Etat aux collectivités. Dans les DROM, elle est scindée en deux parties : la dotation forfaitaire dont l'évolution dépend essentiellement de la population, et la dotation d'aménagement qui est répartie en fonction de critères péréquateurs (richesse fiscale des communes, revenu des habitants, part des enfants de 3 à 16 ans, part des bénéficiaires du RSA dans la population, part des bénéficiaires des aides au logement dans la population, etc.).

Suite au rapport établi par le sénateur Georges Patient et le député Jean-René Cazeneuve en 2019, plusieurs modifications ont été apportées par les lois de finances successives depuis 2020, avec, d'une part, une volonté d'augmenter l'enveloppe destinée aux communes d'Outre-mer, et, d'autre part, un objectif de donner plus de poids aux critères péréquateurs. Ces évolutions se sont achevées en 2023.



## Dotation globale de fonctionnement des communes de Guadeloupe en 2024



- Dotation forfaitaire
- Dotation d'aménagement

La dotation globale de fonctionnement des communes de Guadeloupe représente 252 €/hab. Elle a progressé de 2,8%/an depuis 2019 : l'enveloppe dédiée aux communes d'outre-mer a plus fortement progressé, mais le basculement vers des critères davantage péréquateurs (cf. encadré) a induit un transfert vers d'autres territoires plus défavorisés.



La Guyane **détient les dotations globales de fonctionnement les plus élevées par habitant.**



Moyenne des dotations globales de fonctionnement par habitant en 2024

# A quoi sont utilisées les recettes des communes ?

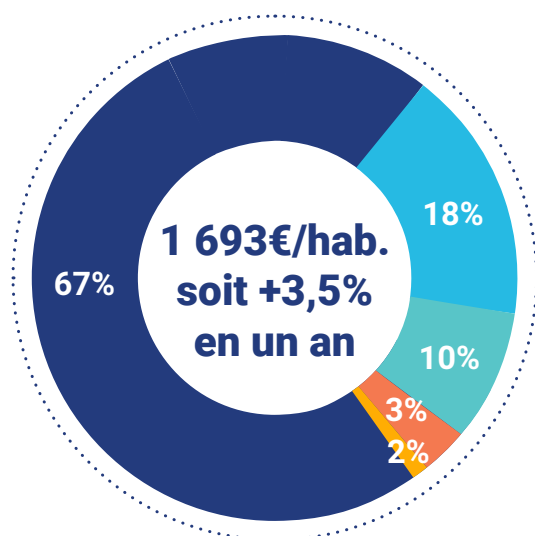


## Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses des communes sont classées en deux grandes catégories : l'investissement, qui permet d'augmenter le patrimoine de la collectivité (construction d'un bâtiment par exemple) et le fonctionnement, qui correspond aux dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement de la commune et des services publics. Ces dépenses regroupent principalement les salaires des agents, les charges externes (contrats de prestation, fluides, etc.) et les subventions octroyées à des associations ou des structures partenaires dans la mise en œuvre de certains services publics.



## Dépenses de fonctionnement des communes de Guadeloupe en 2024



- Frais de personnel
- Achats et charges externes
- Dépenses d'intervention\*
- Autre
- Charges financières

\*Dépenses d'intervention : participations et subventions versées

Les dépenses de fonctionnement représentent **1 693 € par habitant, soit un niveau plus élevé que dans les autres DROM (et qu'en France hexagonale), tout en restant proche des dépenses réalisées par les communes de Martinique en 2024.**

L'évolution des dépenses de fonctionnement **dépend de facteurs endogènes** (des choix de la commune tels qu'embaucher de nouveaux agents et proposer de nouveaux services à la population) **mais également de facteurs exogènes** (inflation, taux d'intérêt, revalorisations des rémunérations des agents publics pour partie décidées au niveau national).

La part des recettes de fonctionnement consommée par les dépenses de fonctionnement est proche pour l'ensemble des territoires comparés, autour de 90%. Par conséquent, la part des recettes de fonctionnement dédiée au financement de l'investissement (épargne brute) est également très proche.



La Guadeloupe **présente le niveau le plus élevé de dépenses de fonctionnement par habitant en 2024 parmi les DROM.**



Moyenne des dépenses réelles de fonctionnement par habitant 2024



# Les dépenses de personnel



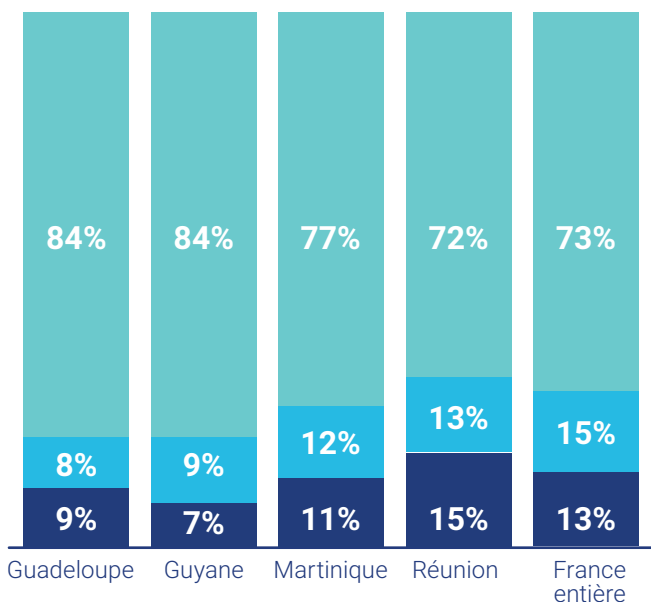
## Les dépenses de personnel

Les frais de personnel correspondent aux dépenses que la commune engage pour rémunérer ses agents et pour couvrir les coûts associés à leur emploi (notamment les cotisations sociales). Il s'agit d'agents qui mettent en œuvre directement les services publics (agents d'entretien des écoles, d'entretien des espaces verts ou de la voirie, etc.) mais également des agents administratifs en support des services publics (services financiers, ressources humaines, etc.). Les agents peuvent être fonctionnaires ou contractuels.

Les niveaux de rémunération des fonctionnaires sont principalement liés à l'application de règles nationales en fonction du grade et de l'échelon. Pour les fonctionnaires titulaires, il existe une majoration de rémunération en Outre-mer, destinée à tenir compte de la « vie chère ». Les collectivités disposent d'une marge de manœuvre dans la fixation des rémunérations, notamment en matière de régime indemnitaire. Sur les dernières années, les dépenses de personnel sont particulièrement impactées par des mesures exogènes structurelles (dégel du point d'indice en 2022 et majorations du point d'indice en 2023 et 2024) et conjoncturelles (primes de pouvoir d'achat versées en 2023 ou 2024).



## Répartition des effectifs de toutes collectivités et établissements locaux confondus au 31/12/2023<sup>(1)</sup>



- Catégorie C
- Catégorie B
- Catégorie A

(1) : Toutes collectivités et établissements locaux confondus

Les frais de personnel des communes de Guadeloupe atteignent **1 126€ par habitant, soit le niveau le plus élevé des DROM** (tout en restant proche des communes de Martinique), et nettement supérieur aux communes de France hexagonale (650 €/habitant).

La répartition des effectifs en Guadeloupe (1) est semblable à celle constatée en Guyane avec **taux d'encadrement de 17%, soit un niveau plus faible qu'au niveau national (28%)**. En complément, il convient de noter que les taux d'encadrement à la Réunion et en Martinique se rapprochent, en 2024, de la moyenne nationale.

Ce taux d'encadrement moyen masque des disparités importantes entre niveaux de collectivités. Il s'agit d'un enjeu de formation et de recrutement important pour le pilotage de projets et de politiques publiques parfois complexes.

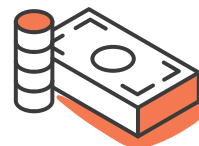


La Guadeloupe **détient le montant le plus élevé de frais de personnel par habitant.**



Moyenne des frais de personnel par habitant en 2024

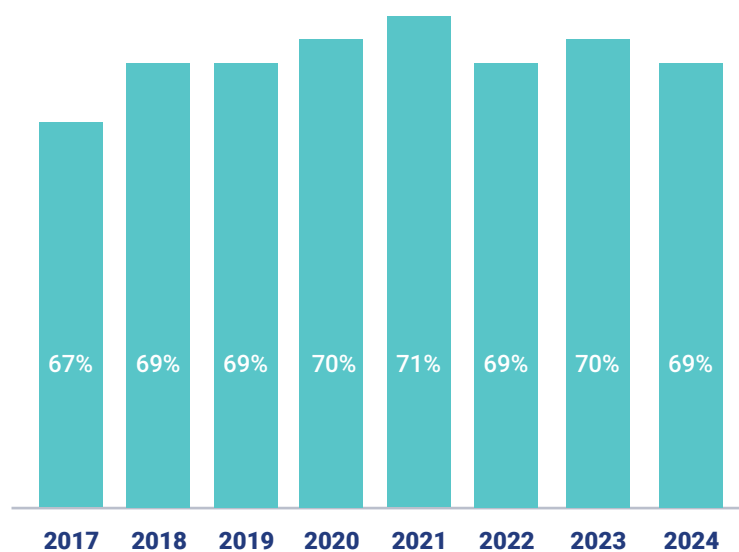
# Le niveau de rigidité des dépenses



## Mesurer le poids des dépenses contraintes

Les méthodologies de mesure de la rigidité des dépenses à partir des données comptables sont toutes imparfaites. En effet, la seule information comptable ne permet pas à elle seule de caractériser la rigidité d'une dépense. A titre d'exemple, les contrats de prestations sont généralement exclus des ratios de rigidité. Or, ce n'est pas parce qu'une prestation est externalisée qu'elle est facilement compressible : d'une part du fait des caractéristiques des contrats, d'autre part parce que des prestations, bien qu'externalisées, correspondent à un service public obligatoire dont il faudrait analyser précisément les possibilités de modulation.

Ci-dessous, par simplification, le calcul de rigidité des charges intègre les dépenses de personnel et les frais financiers de la dette.



**Le ratio de rigidité des dépenses de fonctionnement** (ici approché par le poids des dépenses de personnel et des frais financiers dans les dépenses de fonctionnement) **des communes de Guadeloupe est le plus élevé parmi les Régions d'Outre-mer.** Depuis 2018, le taux de rigidité des communes guadeloupéennes se stabilise aux alentours de 70%.

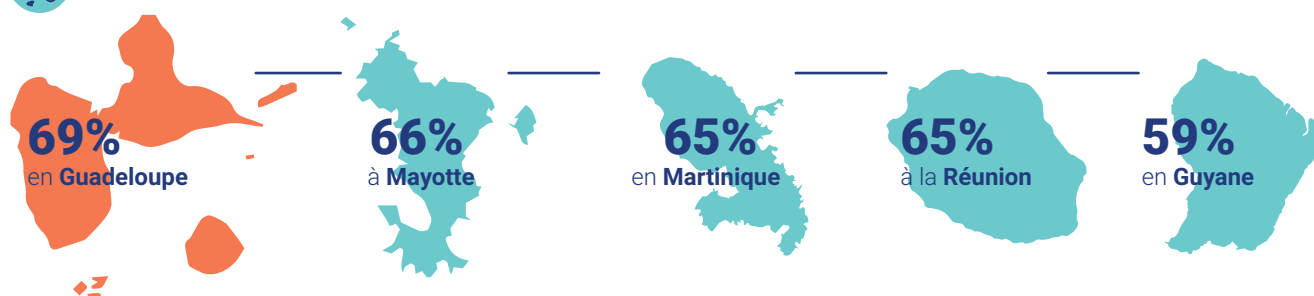
Comparativement, les écarts sont faibles entre les territoires. A l'exception de la Guyane, les taux de rigidité sont compris entre 65% et 70%.

Il s'agit d'une conséquence de l'importance des dépenses de personnel.

Ainsi, **l'ajustement des dépenses ne peut se faire qu'au fil des départs en retraite et des possibilités de réorganisation des services.**



La Guadeloupe **présente le taux de rigidité des dépenses de fonctionnement le plus élevé.**



Taux de rigidité des dépenses de fonctionnement en 2024

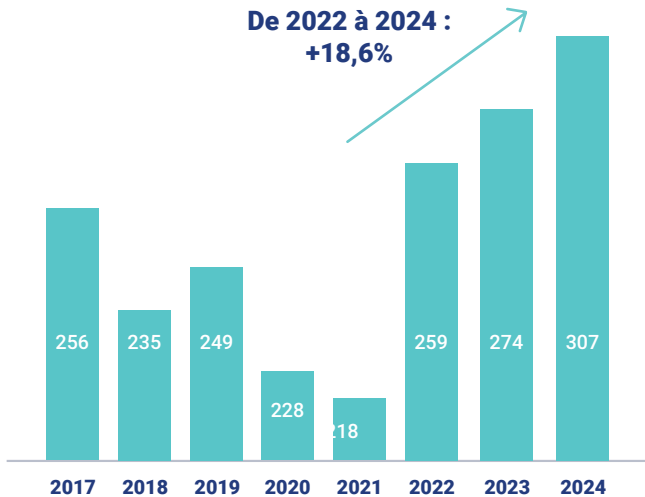
# Les achats et charges externes, deuxième poste de dépenses



**Achats et charges externes des communes de Guadeloupe, en €/hab.**

Avec un niveau de 307 €/hab. en 2024 d'achats et de charges externes, **les communes de Guadeloupe affichent un niveau supérieur à la moyenne constatée dans les communes d'Outre-Mer (275€/hab.)**.

Depuis 2022, soit la première année post crise sanitaire, les dépenses des communes guadeloupéennes ont augmenté de 18,6%.



Une partie de cette augmentation est liée au contexte inflationniste traversé par les communes depuis 2022, avec une progression des prix :

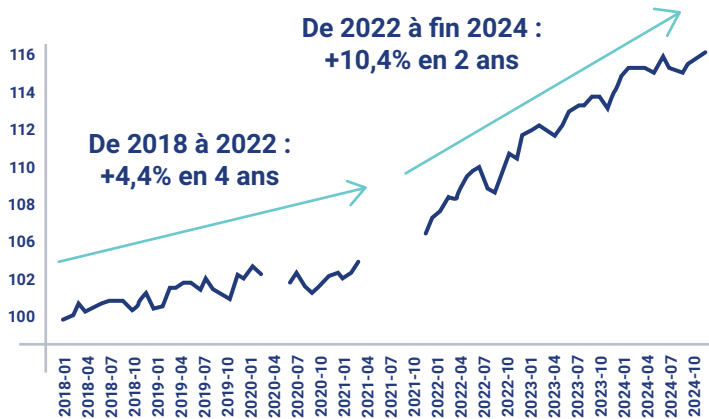
**+10,4%**

d'augmentation des prix entre 2022 et 2024<sup>(1)</sup>

En effet, l'inflation se répercute sur les achats des communes via les clauses d'indexation de certains contrats et, plus généralement, la hausse des prix de l'énergie et des biens/services.



**Évolution des prix<sup>(1)</sup> en Guadeloupe**



(1) : Indice des prix à la consommation - ensemble des ménages hors tabac



## L'inflation

L'inflation, est une hausse durable et généralisée des prix. Il existe plusieurs indices d'évolution des prix, en fonction de biens et services pris en compte et de la géographie. Plusieurs d'entre eux sont couramment utilisés pour l'indexation des contrats des collectivités. En complément informationnel, l'évolution de la majeure partie des bases de la fiscalité directe est corrélée à l'inflation nationale.



La Guyane se positionne en première place avec des achats et charges externes s'élevant à **347 € par habitant**.

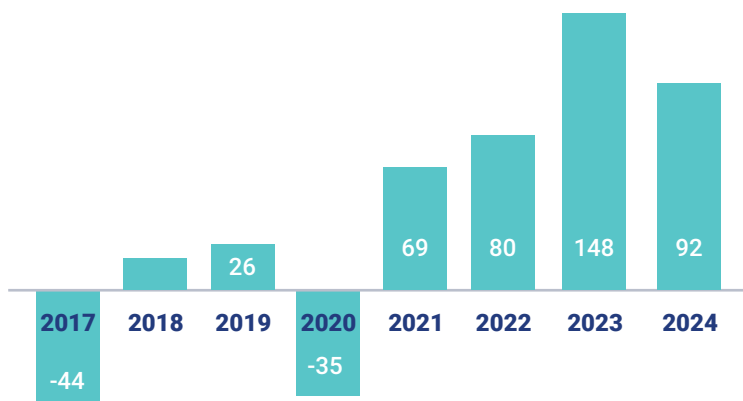


Moyenne des achats et charges externes par habitant en 2024

# Une légère diminution de l'épargne nette après un pic en 2023



Épargne nette des communes de Guadeloupe en €/hab.

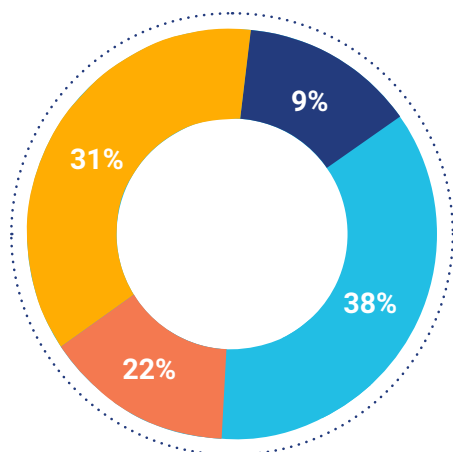


## L'épargne nette

L'épargne nette correspond aux recettes de fonctionnement qui n'ont pas été consommées par les dépenses de fonctionnement ou le remboursement de la dette. Il s'agit des montants que la commune peut allouer au financement d'investissements. C'est également un bon indicateur de la capacité de la commune à faire face à des aléas ou à mettre en œuvre de nouveaux services.



Répartition des communes de Guadeloupe en fonction de l'épargne nette dégagée



L'épargne nette des communes s'est fortement améliorée sur les dernières années, pour atteindre 92 €/hab. en 2024.

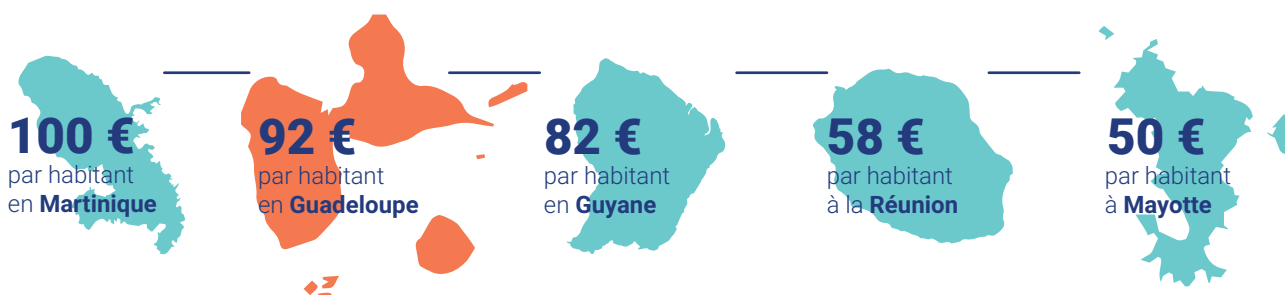
- Plus de 500€/hab.
- Entre 100 et 500€/hab.
- Moins de 100€/hab.
- Négative

Près de la moitié des communes guadeloupéennes disposent d'une épargne qui permet d'envisager l'autofinancement d'une partie des investissements (épargne nette supérieure à 100€/hab.). Toutefois, ce ratio masque des situations hétérogènes.

A l'inverse, **7 des 32 communes de l'archipel guadeloupéen sont en grande difficulté avec une épargne nette négative** : ces communes sont donc dans l'impossibilité d'autofinancer leurs investissements.



La Martinique arrive en tête avec un niveau d'épargne nette supérieur aux autres régions.



Moyenne des épargnes nette par habitant en 2024

# Depuis 2023, les communes ont retrouvé un niveau d'investissement équivalent à celui d'avant la crise sanitaire

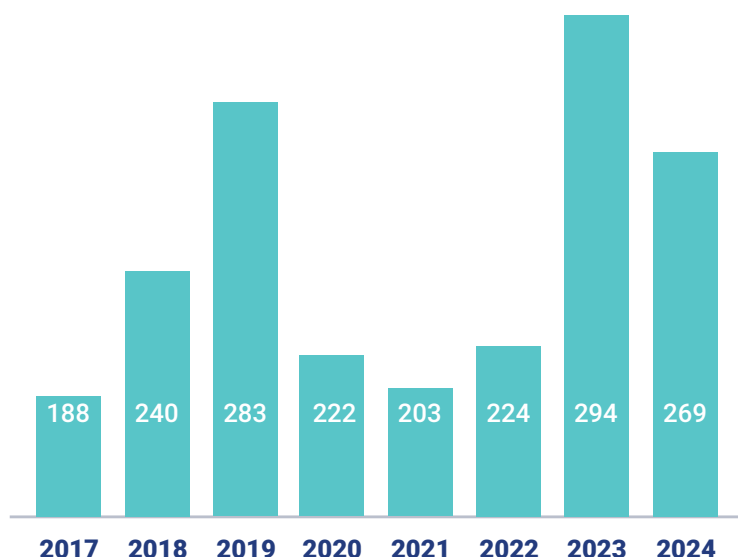


## Le cycle d'investissement des collectivités

Habituellement, l'investissement des collectivités enregistre une baisse en début de mandat électoral, le temps que les nouvelles équipes mettent en place leurs projets. En 2020, ce phénomène a été accentué par la crise sanitaire qui a compromis la mise en œuvre de ces projets.



## Dépenses d'équipement des communes de Guadeloupe en euros par habitant



**249€/hab.**

en moyenne sur les 5 dernières années.

Le niveau des investissements des communes de Guadeloupe est inférieur à la moyenne des autres DROM (355€/hab. en moyenne de 2019 à 2024).

Depuis 2023, les communes guadeloupéennes ont retrouvé un niveau d'investissement comparable à celui constaté avant la crise sanitaire.



Mayotte se distingue avec **497 € de dépenses d'équipement par habitant.**



Dépenses moyenne d'équipement par habitant sur 2019-2023

# Les communes de Guadeloupe ont un recours important aux subventions d'investissement



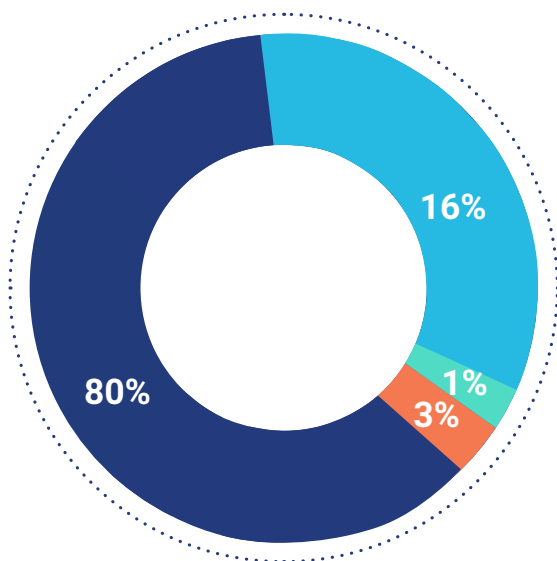
## Le financement des investissements

Les communes peuvent utiliser trois sources pour financer des investissements :

- L'épargne nette dégagée en fonctionnement, c'est-à-dire les recettes qui n'ont pas été utilisées pour financer des dépenses de fonctionnement ou le remboursement de la dette ;
- Les subventions reçues, ainsi que d'autres recettes d'investissement liées aux projets. On parle de recettes d'investissement hors emprunt ;
- L'emprunt, qui permet de lisser la charge d'un investissement sur plusieurs années mais génèrent des intérêts de la dette et grève ainsi la section de fonctionnement sur plusieurs années.



## Répartition des recettes d'investissement (hors autofinancement des communes de Guadeloupe)



Subventions et participations <sup>(1)</sup>

Cessions

Emprunts

Autre

(1) : Y compris FCTVA

En 2024, **les subventions et participations reçues (y compris le FCTVA) constituent 80% des recettes d'investissement des communes de Guadeloupe** et les emprunts près de 15%. Le solde est constitué d'autres recettes comme des cessions de patrimoine par exemple.

Cet important taux de cofinancement obtenu auprès des partenaires permet aux communes de Guadeloupe d'investir au-delà des capacités offertes par leur propre surface financière (autofinancement).

Comparativement, les recettes d'investissement hors emprunt par habitant sont en situation médiane parmi les DROM depuis 2019.



Mayotte se distingue avec **342 € de recettes d'investissement hors emprunt par habitant**.

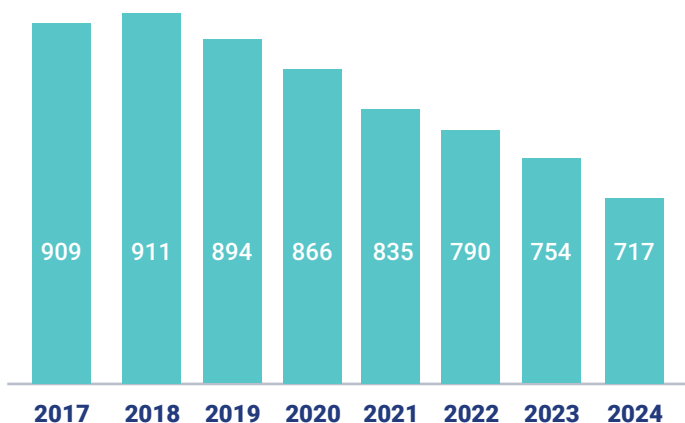


Moyenne des recettes d'investissement hors emprunts par habitant sur 2019-2024

# Les communes de Guadeloupe sont-elles très endettées ?



## Encours de dette des communes de Guadeloupe à fin 2024



## L'encours de dette

L'encours de dette correspond aux emprunts que la commune a mobilisés pour financer des investissements, et qui n'ont pas encore été remboursés. Il s'agit donc des montants qui restent à rembourser sur les exercices à venir.

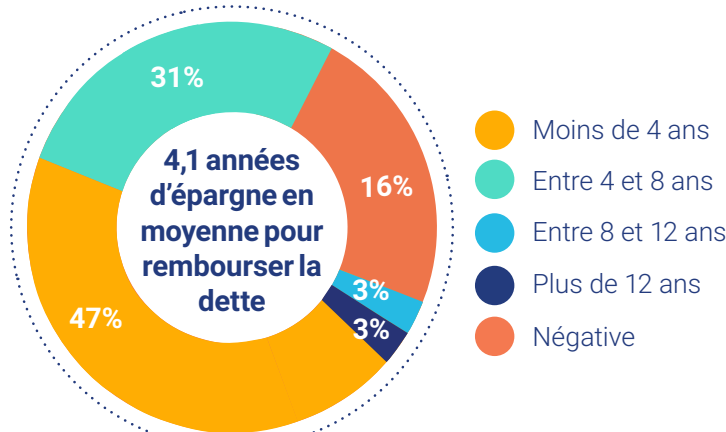


**717€/hab.**

Encours de dette moyen par habitant en Guadeloupe



## Capacité de désendettement des communes de Guadeloupe à fin 2024



**Les communes de Guadeloupe ne sont pas très endettées.** Avec un encours de dette de 717 € par habitant en moyenne, les communes de Guadeloupe se situent en position médiane au sein des DROM. Depuis 2017, ce niveau d'endettement s'est réduit de 18% environ.

Avec moins de 4 années d'épargne pour rembourser la dette, **la capacité de désendettement est très bonne pour approximativement la moitié des communes.** En revanche, 5 d'entre elles sont dans une situation extrêmement tendue du point de vue de cet indicateur : cela signifie que ces communes ne disposent pas de marge de manœuvre pour s'endetter davantage, et qu'elles devront réaliser des arbitrages importants en fonctionnement pour rembourser la dette actuelle.



La Réunion se distingue avec **1 050 € d'encours de dette par habitant.**



Moyenne des encours de dette par habitant fin 2024

# La situation budgétaire des communes de Guadeloupe s'améliore-t-elle ?

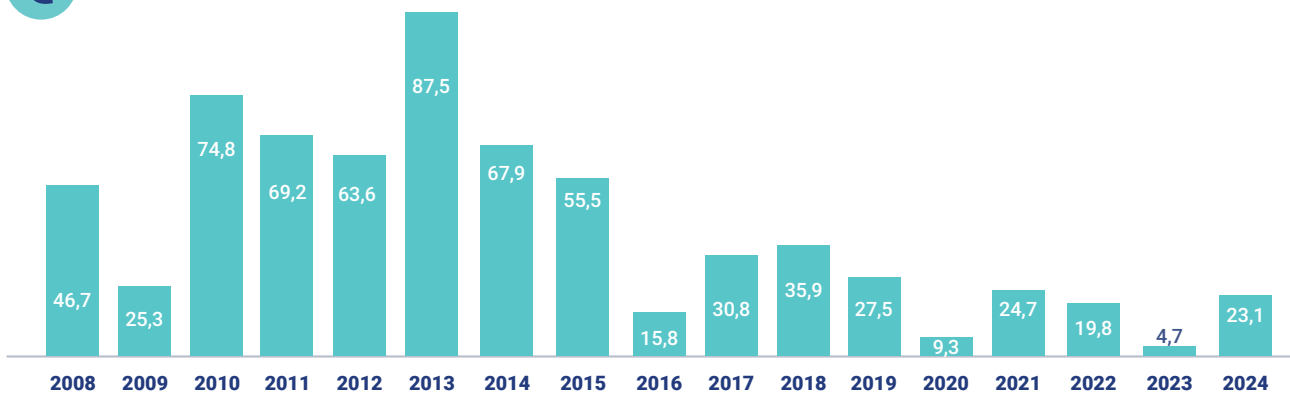


Sur longue période, trois cycles peuvent être distingués :

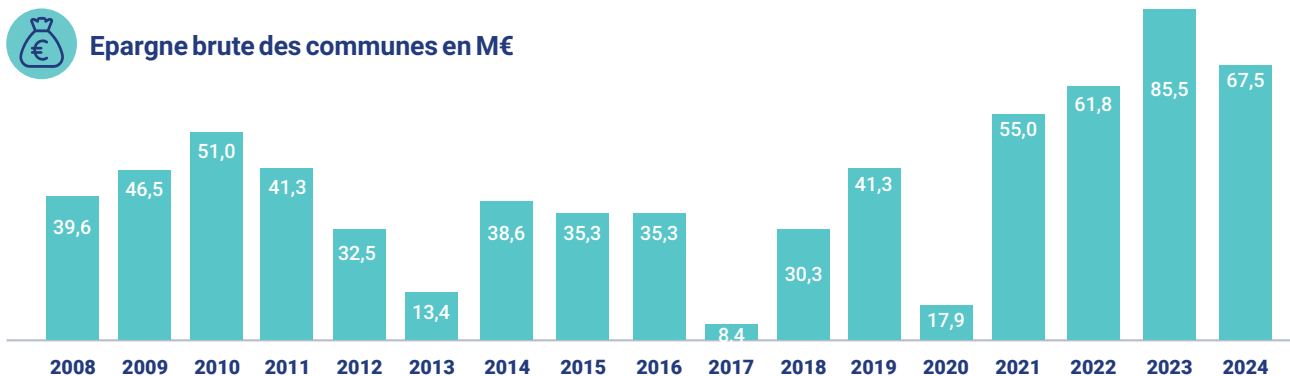
- **La période 2008-2013** est marquée par une relative stabilité de l'épargne (à l'exception d'une année 2013 atypique), mais un très fort investissement réalisé grâce à un endettement important, impactant les indicateurs budgétaires.
- **De 2014-2019**, on observe un léger ressaut de l'épargne et une baisse des investissements se traduisant par un désendettement. Les indicateurs budgétaires sont stables, voire en légère amélioration.
- **Sur 2020-2024**, l'épargne progresse tandis que les investissements sont en forte baisse : les ratios budgétaires sont en amélioration. Ce constat est toutefois à mettre en regard d'un ralentissement d'activité lié à deux années de crise sanitaire (2020-2022).

Ces évolutions moyennes masquent évidemment des situations individuelles très contrastées (cf. pages précédentes).

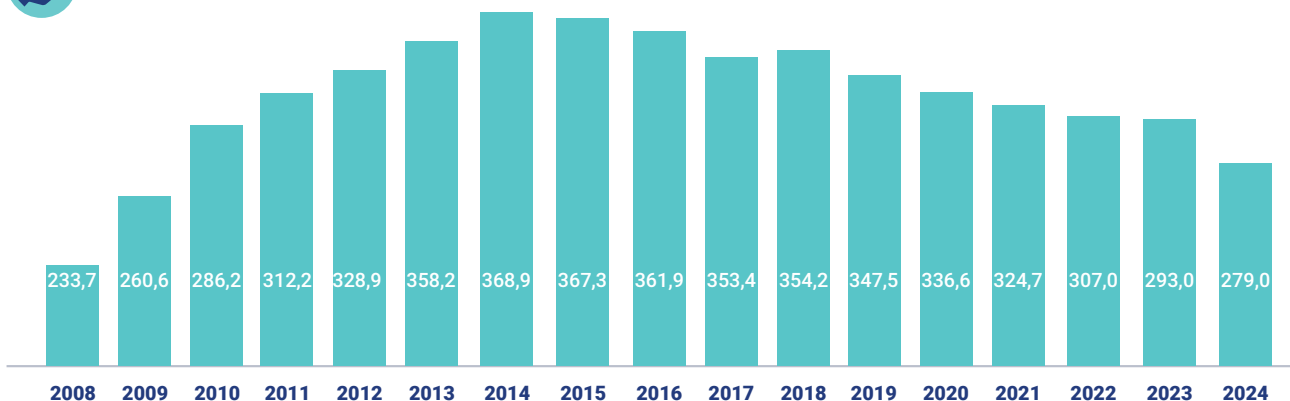
## € Charge nette d'investissement (hors dette) des communes en M€



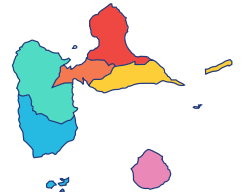
## € Epargne brute des communes en M€



## € Encours de dette des communes en M€



# Le paysage intercommunal en Guadeloupe



## Les compétences des intercommunalités

Les intercommunalités exercent des compétences qui ont vocation à être mises en œuvre sur un périmètre plus large que la seule commune. Il peut s'agir de compétences dévolues par la loi (on parle de compétences obligatoires) : par exemple le développement économique ou la collecte et le traitement des déchets ménagers. Les acteurs locaux peuvent aussi décider de transférer certains équipements structurants pour le territoire, dits « d'intérêt communautaire ».

Pour exercer ces compétences, les ressources du territoire sont partagées entre les communes et l'intercommunalité. Les principes de ce partage sont définis par la loi, mais les acteurs locaux conservent une grande marge de manœuvre pour placer le curseur de cette répartition.

La loi distingue deux grandes catégories de groupements intercommunaux :

- Les groupements à fiscalité propre, qui partagent une partie de la fiscalité avec les communes membres. Le territoire de la Guadeloupe est constitué de six intercommunalités à fiscalité propre : communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre, du Nord Grande-Terre, Grand Sud Caraïbe, CAP Excellence, La Riviera du Levant, Communauté de communes de Marie-Galante. En Guadeloupe, l'ensemble de ces groupements à fiscalité propre appliquent le régime de la fiscalité professionnelle unique, c'est-à-dire qu'ils perçoivent à la place des communes la fiscalité professionnelle.
- Les groupements sans fiscalité propre, également appelés syndicats, sont dépourvus de pouvoirs en matière fiscale (pas de vote des taux, sauf exceptions). Ils sont financés soit par des contributions de leurs membres (notamment les communes et EPCI), soit par des ressources spécifiques à leurs compétences comme la redevance sur l'eau. Le paysage se caractérise par le poids des syndicats, dont certains ont été créés pour mettre en œuvre des politiques publiques particulièrement importantes et critiques en Guadeloupe (traitement et valorisation des déchets, approvisionnement en eau potable, etc.). La Guadeloupe compte actuellement 10 groupements sans fiscalité propre, dont 6 syndicats mixtes.

### GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE

**CA Cap Excellence**  
**CA La Riviera du Levant**  
**CA du Nord Grande Terre**  
**CC de Marie-Galante**  
**CA Nord Basse Terre**  
**CA Sud Caraïbe**

### SYNDICATS

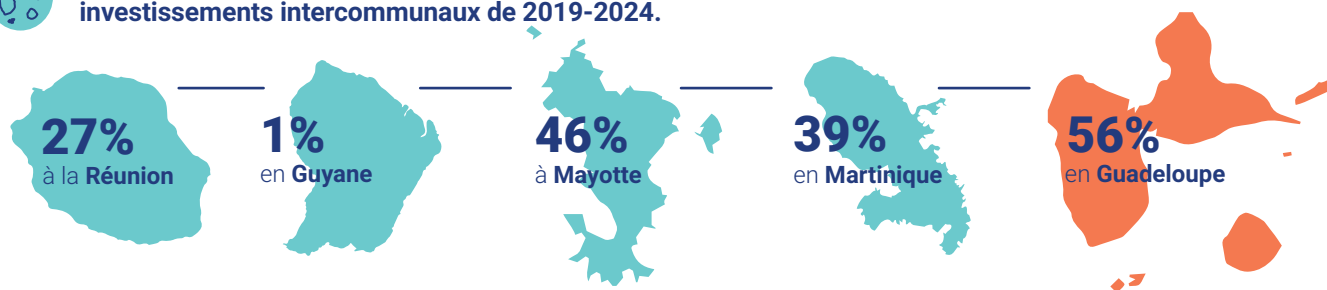
**SIVU de mise en valeur des sites plages de Guadeloupe (SIPS)**  
**Syndicat mixte d'innovation et de valorisation de déchets (Sinoval Guadeloupe)**  
**Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (SYMEG)**  
**Syndicat mixte de gestion d'entretien et d'exploitation des routes (Routes de Guadeloupe)**  
**Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin (SMT)**  
**Syndicat intercommunal de réalisation et gestion de piscine (SIPGAP)**  
**Maison départementale des personnes handicapées - Guadeloupe**  
**Syndicat de valorisation des déchets (SYVADE)**  
**Syndicat Intercommunal de l'abattoir de Basse Terre**  
**Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)**

# Le poids des syndicats dans les investissements, une particularité guadeloupéenne qui s'est renforcée depuis la création du SMGEAG

Le poids des syndicats au sein de l'intercommunalité est une spécificité guadeloupéenne : sur la période 2019-2024, ils ont représenté une majorité des investissements intercommunaux. C'est le seul DROM dans ce cas.



La Guadeloupe se positionne en première place avec un poids des syndicats de 56% dans les investissements intercommunaux de 2019-2024.



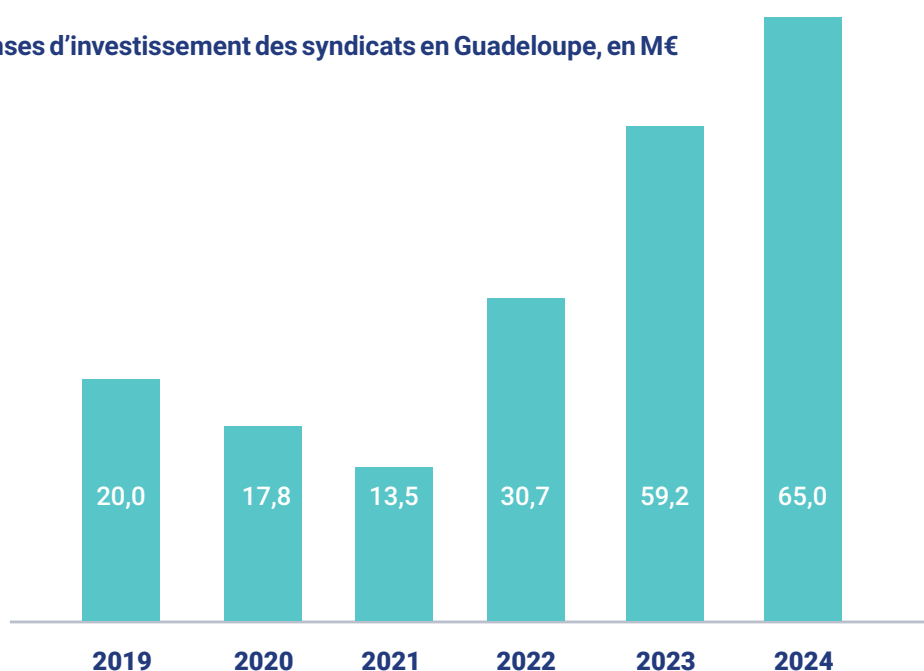
Poids des syndicats dans les investissements intercommunaux 2019-2024

Il s'agit d'une caractéristique récente, liée en particulier à la création en 2021 du SMGEAG, le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, dont les investissements sont progressivement montés en charge depuis, compte tenu des importants besoins du territoire dans ce domaine.

Ainsi, **les dépenses d'investissement portées par les syndicats ont triplé depuis 2019.**



Dépenses d'investissement des syndicats en Guadeloupe, en M€



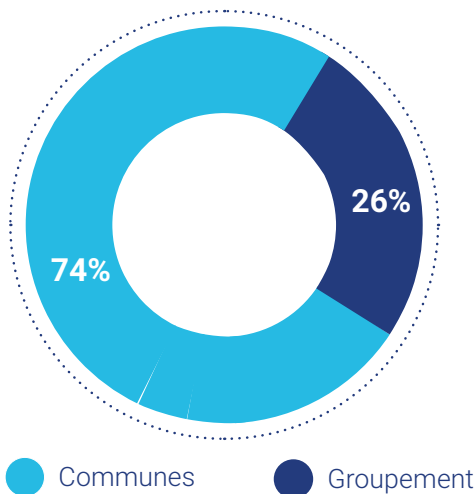


# Les recettes des communautés d'agglomération en transformation ces dernières années

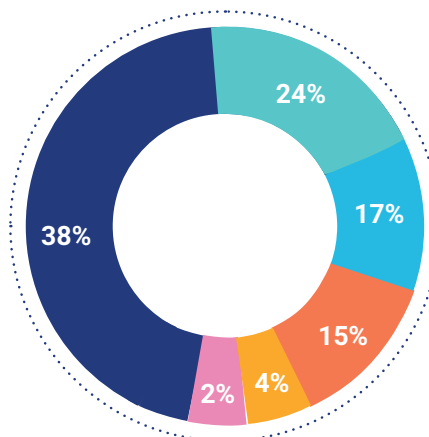
Le partage des recettes entre les communes et leurs groupements à fiscalité propre (EPCI) s'est légèrement modifié en 2024, ces derniers disposant désormais de **26% des recettes du bloc communes/groupements à fiscalité propre**, contre 24% les années précédentes. Les recettes fiscales composent les deux tiers environ de ces ressources, au premier rang desquelles la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**.



Répartition des recettes de fonctionnement entre communes et groupements à fiscalité propre en 2024



Composition des recettes de fonctionnement des groupements à fiscalité propre en 2024



- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Autres recettes fiscales
- Concours de l'État
- Autres recettes de fonctionnement
- Impôts locaux
- Versement transports/mobilité



## Large diminution de la part des impôts locaux

La structure de ces recettes s'est profondément modifiée sur les dernières années sous l'effet des réformes successives. Ainsi, la part des impôts locaux a très largement diminué du fait de trois réformes :

1. Un abattement de 50% des valeurs locatives des locaux industriels dans le cadre de la politique de réduction des impôts dits de production, à compter de 2021. La perte de recettes fait l'objet (jusqu'à présent) d'une compensation par l'Etat.
2. La suppression de la taxe d'habitation, effective en 2021 pour les collectivités, compensée pour les groupements par un transfert de TVA de la part de l'Etat.
3. La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2021 (la part toujours payée par les entreprises est désormais perçue par l'Etat), là encore compensée par un transfert de TVA.

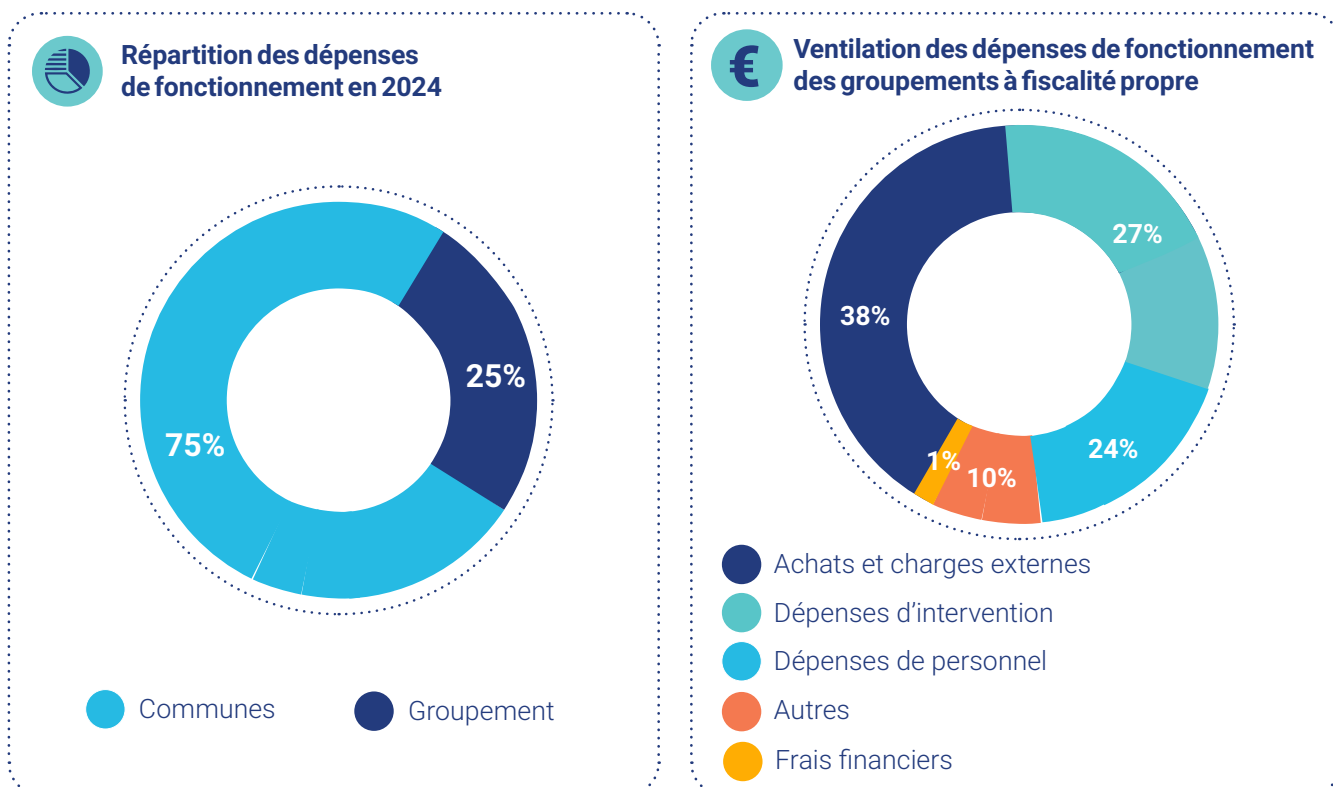
Avec près de 49M€ en 2024, le transfert de TVA est désormais la deuxième ressource des groupements à fiscalité propre derrière la TEOM.

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol. Moy. Ann.	Structure 2024
<b>Recettes De Fonctionnement</b>	<b>172,0%</b>	<b>158,6%</b>	<b>172,7%</b>	<b>174,2%</b>	<b>189,1%</b>	<b>200,1%</b>	<b>211,0%</b>	<b>226,6%</b>	<b>255,8%</b>	<b>+5,1% /an</b>	<b>100%</b>
Impôts Et Taxes	86,5	95,3	102,4	108,0	115,9	130,7	142,7	162,0	174,6	+9,2% /an	68%
Dont Impôts Locaux	20,0	24,2	26,0	28,5	33,8	15,2	16,4	6,1	10,8	-7,4% /an	4%
Dont TEOM	62,8	65,8	68,2	70,4	74,1	76,4	83,3	93,0	96,7	+5,6% /an	38%
Dont Versement Transport/Mobilité	3,6	3,3	3,9	3,9	4,4	4,7	5,0	5,5	5,9	+6,3% /an	2%
Dont Autres Recettes Fiscales	0,1	2,0	4,2	5,2	3,6	34,5	37,9	57,4	61,2	+119,2% /an	24%
<b>Concours De L'Etat</b>	<b>40,5</b>	<b>37,9</b>	<b>38,2</b>	<b>41,4</b>	<b>42,7</b>	<b>39,1</b>	<b>40,2</b>	<b>39,6</b>	<b>42,8</b>	<b>+0,7% /an</b>	<b>17%</b>
<b>Péréquations Et Compensations Fiscales</b>	<b>9,4</b>	<b>7,6</b>	<b>9,2</b>	<b>11,6</b>	<b>13,2</b>	<b>10,9</b>	<b>11,5</b>	<b>10,9</b>	<b>13,6</b>	<b>+4,7% /an</b>	<b>5%</b>
<b>Autres Recettes De Fonctionnement</b>	<b>45,0</b>	<b>25,4</b>	<b>32,1</b>	<b>24,9</b>	<b>30,5</b>	<b>30,3</b>	<b>28,2</b>	<b>25,0</b>	<b>38,4</b>	<b>-2,0% /an</b>	<b>15%</b>

# Les dépenses de intercommunalités à fiscalité propre

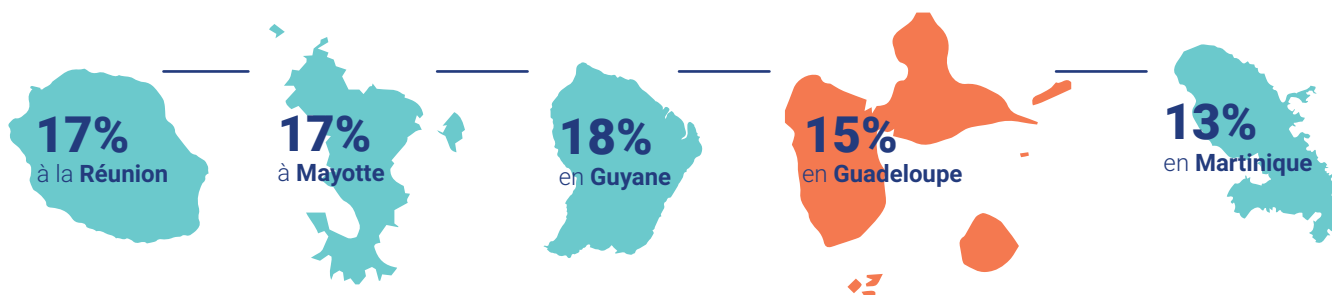
La répartition des dépenses de fonctionnement entre communes et groupements à fiscalité propre est très proche de celle des recettes : environ **un quart des dépenses de fonctionnement sont portées par les groupements à fiscalité propre**.

La structure de ces dépenses est en revanche très différente : **les dépenses de personnel ne représentent qu'un quart des dépenses de fonctionnement, les compétences étant majoritairement mises en œuvre via des contrats externes ou des participations à des structures** (syndicats notamment).



L'épargne brute, c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas consommée par les dépenses de fonctionnement, est très légèrement inférieure à celle des groupements à fiscalité propre des autres DROM, à l'exception de la Martinique. Ce taux de 15% est nettement inférieur à la moyenne hexagonale (près de 20%).

La Réunion et Mayotte se distinguent avec un taux de **17% d'épargne brute des groupements à fiscalité propre**



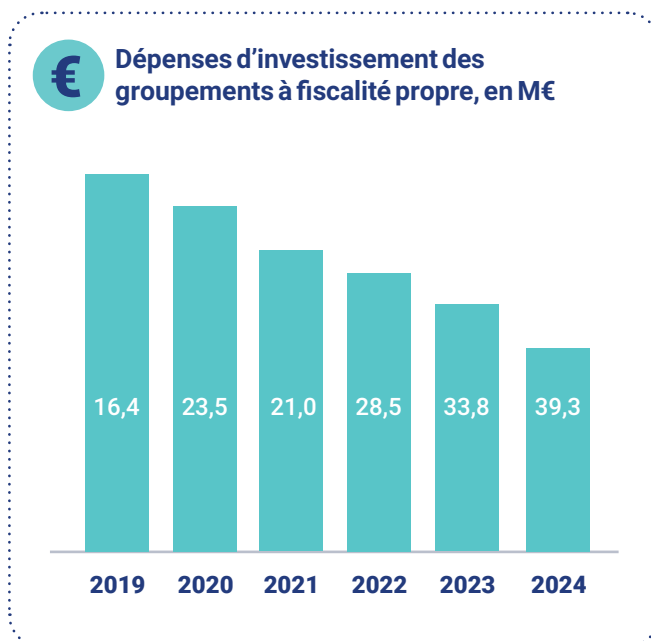
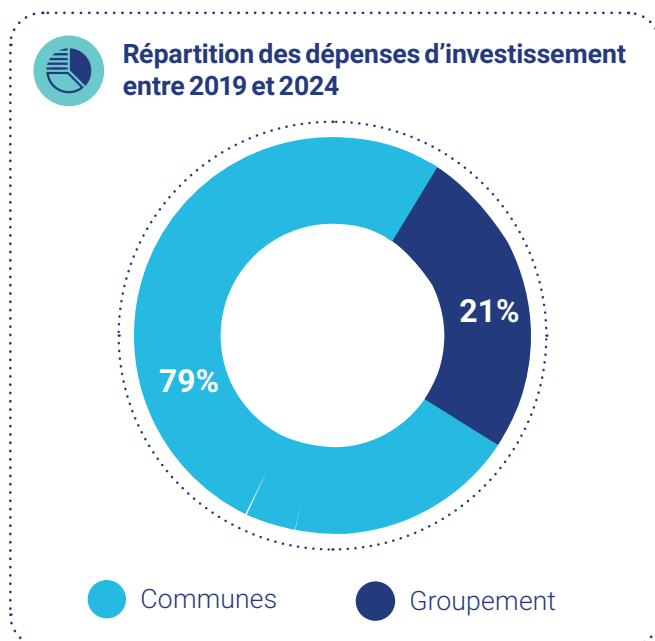
Taux d'épargne brute des groupements à fiscalité propre



# Les investissements des intercommunalités à fiscalité propre

Sur la période 2019-2024, **les groupements à fiscalité propre ont porté environ un cinquième des investissements du bloc communal** (communes et groupements à fiscalité propre, hors syndicats), soit un peu plus de 162 M€.

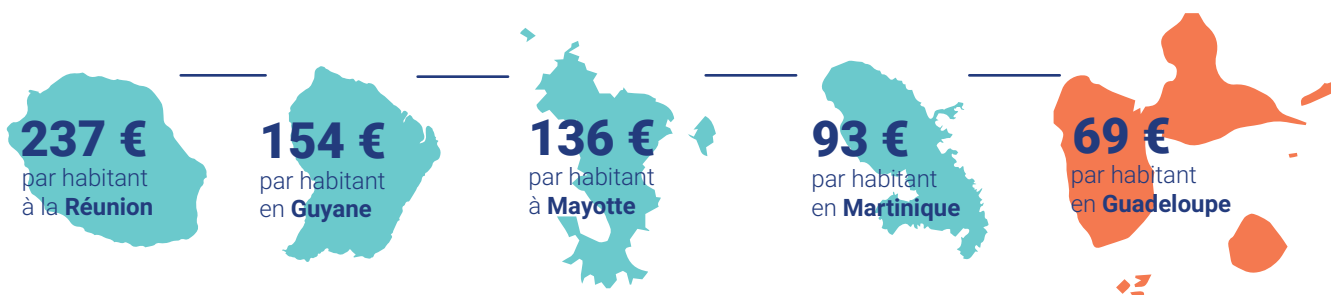
Après le point bas de 2020 dans le contexte de crise sanitaire, ces investissements ont classiquement accéléré en fin de mandat : le cycle électoral en matière d'investissement se caractérise généralement par une baisse en début de mandat (études et mise en place ces projets) et une accélération en fin de mandat (réalisation concrète des projets et paiement des travaux).



Les groupements à fiscalité propre de Guadeloupe sont ceux qui ont le moins investi sur les 6 dernières années au sein des différentes outre-mer.

Ce constat est atténué en tenant compte des investissements portés par les syndicats, avec deux périodes distinctes : sur la période 2019-2021, les groupements (à fiscalité propre et syndicats) investissaient environ moitié moins que la moyenne des autres DROM. A compter de 2022 et avec la montée en charge du SMGEAG, ce constat se modifie : en 2024, les groupements guadeloupéens (à fiscalité propre et syndicat) ont investi presque autant que la moyenne des autres DROM, et plus que les groupements de Martinique et de Guyane.

**La Réunion se distingue avec 237 € de dépenses d'investissement des groupement par habitant.**

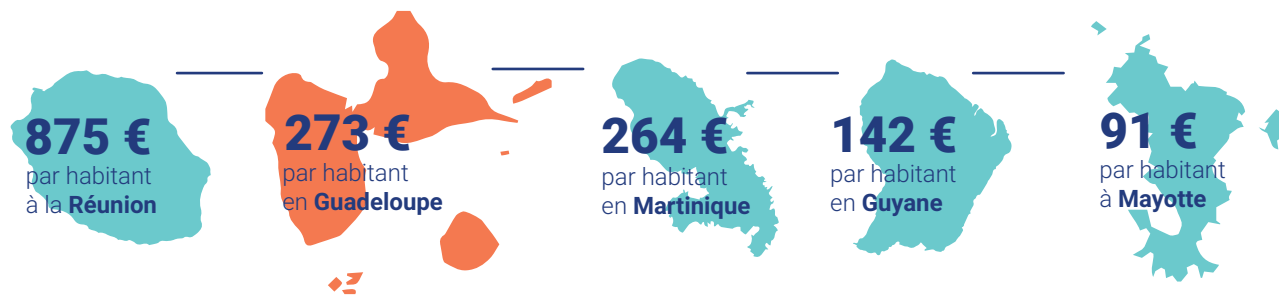


Dépenses d'investissement (hors dette) 2019-2024 des groupements par habitant

# Les intercommunalités à fiscalité propre sont-elles en bonne santé financière ?



Les groupements à fiscalité propre de Guadeloupe présentent un niveau d'endettement médian par rapport aux autres outre-mer.



Encours de dette par habitant fin 2024

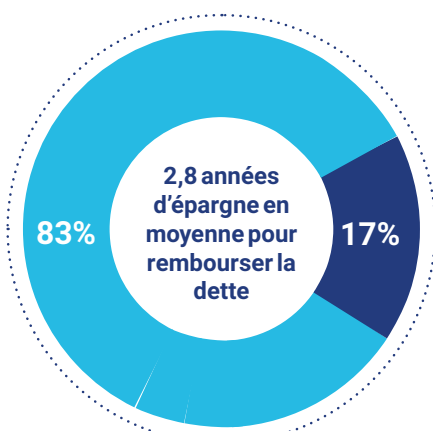
Cette situation médiane masque **des réalités très contrastées**, avec des groupements présentant un niveau de dette déjà élevé, et à l'inverse des groupements n'ayant pas du tout de dette ou une dette limitée. Ces derniers n'ont pas forcément de capacité à s'endetter beaucoup plus du fait d'un autofinancement limité dégagé en fonctionnement, qui ne permettrait pas de faire face à une dette plus élevée.

De ce point de vue, la capacité de désendettement ne reflète qu'imparfaitement la situation des groupements de Guadeloupe : **elle ressort très favorable pour l'ensemble des EPCI, mais masque la faiblesse de l'autofinancement d'une partie d'entre eux.**

L'épargne nette dégagée montre qu'environ la moitié des groupements dégagent un autofinancement qui permet d'envisager des investissements importants, tandis que l'autre moitié est limitée dans ses investissements par la faiblesse de l'autofinancement dégagé.



Répartition des groupements à fiscalité propre de Guadeloupe en fonction de la capacité de désendettement



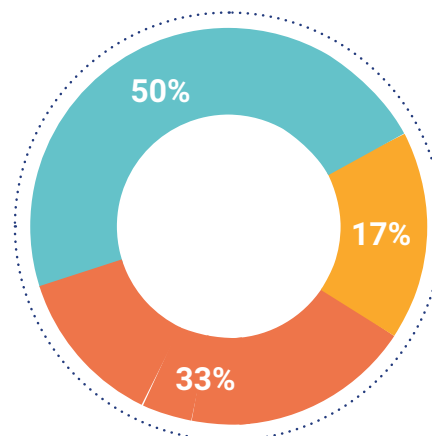
Moins de 4 ans



Entre 4 et 8 ans



Répartition des groupements à fiscalité propre de Guadeloupe en fonction l'épargne nette dégagée



Entre 100 et 500€/hab.



Moins de 100€/hab.



Négative

# CONCLUSION

## Quelle est la santé financière des communes de Guadeloupe et de leurs groupements ?

Les communes de Guadeloupe présentent toutes des caractéristiques propres dont les moyennes présentées rendent difficilement compte. Cependant, un certain nombre de tendances se dégagent des comptes des dernières années.



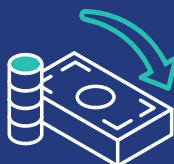
### Fortes dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont les plus élevées parmi les différents DROM, et composée pour les deux tiers environ de charges de personnel. Il s'agit d'un point de fragilité historique des budgets communaux guadeloupéens, dont l'ajustement ne peut être que progressif.



### Autofinancement en hausse

Sur les dernières années, **les communes ont réussi à augmenter le niveau d'autofinancement dégagé**, reconstituant ainsi des marges de manœuvre pour investir et faire face à certains aléas.



### Endettement limité et en diminution

Il conviendra de vérifier sur les prochains exercices si la tendance à l'amélioration de l'autofinancement se poursuit, permettant d'envisager un endettement supplémentaire et des investissements plus importants.



### Créations de syndicats

Le paysage intercommunal est original en Guadeloupe, avec **la création de syndicats pour porter des politiques publiques importantes**. De ce point de vue, plusieurs périodes sont à distinguer, avec un investissement intercommunal très limité de 2019 à 2021, puis une montée en charge importante jusqu'en 2024 avec de plus en plus de dépenses portées par les syndicats, une tendance amenée à se renforcer au cours des prochaines années.



### Structures intercommunales en situations budgétaires très hétérogènes

Certaines d'entre elles ont peu de dette mais pas de capacité à investir et s'endetter davantage du fait de la faiblesse de leur autofinancement.

Enfin, il convient de **nuancer la tendance à l'amélioration des situations budgétaires d'une part par l'existence de déficits cumulés des années antérieures** pour certaines collectivités, qu'il sera nécessaire de résorber.

# **ANNEXES**

# Annexe : Les données communales

en €/hab.	GUADELOUPE			MARTINIQUE			GUYANE		
	2023	2024	EVOL.	2023	2024	EVOL.	2023	2024	EVOL.
Population totale	388 727	389 277	+0,1%	365 734	364 916	-0,2%	287 355	288 739	+0,5%
Nombre de communes	32	32	+0,0%	34	34	+0,0%	22	22	+0,0%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>1 851</b>	<b>1 866</b>	<b>+0,8%</b>	<b>1 768</b>	<b>1 859</b>	<b>+5,2%</b>	<b>1 397</b>	<b>1 521</b>	<b>+8,9%</b>
Impôts et taxes	1 385	1 402	+1,2%	1 353	1 418	+4,8%	921	971	+5,4%
Concours de l'Etat	289	316	+9,3%	286	898	+4,5%	385	391	+1,6%
Subventions reçues et participations	46	56	+21,0%	70	74	+6,2%	36	77	+115,5%
Ventes de biens et services	38	41	+8,3%	23	23	+1,1%	25	52	+106,5%
Autres recettes de fonctionnement	98	51	-44,9%	37	46	+23,9%	30	30	+1,8%
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>1 631</b>	<b>1 693</b>	<b>+3,8%</b>	<b>1 615</b>	<b>1 671</b>	<b>+3,4%</b>	<b>1 308</b>	<b>1 406</b>	<b>+7,5%</b>
Achats et charges externes	274	307	+12,1%	245	261	+6,4%	330	347	+5,0%
Frais de personnel	1 114	1 136	+2,0%	1 044	1 063	+1,8%	793	825	+4,0%
Charges financières	26	27	+4,8%	29	29	+0,5%	11	11	+1,6%
Dépenses d'intervention	171	178	+4,1%	37	38	+1,1%	35	44	+23,2%
Autres dépenses de fonctionnement	46	44	-4,1%	37	38	+1,1%	35	44	+23,2%
<b>Épargne brute (3) = (1) - (2)</b>	<b>220</b>	<b>173</b>	<b>-21,2%</b>	<b>153</b>	<b>189</b>	<b>+23,3%</b>	<b>89</b>	<b>115</b>	<b>+29,9%</b>
Remboursements d'emprunt (4)	72	81	+13,1%	111	89	-19,5%	47	33	-29,1%
<b>Epargne nette (3) - (4)</b>	<b>148</b>	<b>92</b>	<b>-37,7%</b>	<b>42</b>	<b>100</b>	<b>+134,7%</b>	<b>42</b>	<b>82</b>	<b>+95,1%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>340</b>	<b>277</b>	<b>-18,5%</b>	<b>297</b>	<b>302</b>	<b>+1,5%</b>	<b>387</b>	<b>408</b>	<b>+5,3%</b>
FCTVA	33	34	+4,1%	28	40	+44,3%	53	50	-6,2%
Emprunt	34	45	+31,3%	73	77	+5,8%	24	10	-57,0%
Autres recettes d'investissement	273	198	-27,5%	197	185	-6,1%	310	348	+12,1%
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>390</b>	<b>373</b>	<b>-4,4%</b>	<b>436</b>	<b>392</b>	<b>-10,3%</b>	<b>466</b>	<b>456</b>	<b>-2,2%</b>
Dépenses d'équipement	294	269	-8,6%	306	289	-5,5%	413	418	+1,2%
Remboursements d'emprunt	72	81	+13,1%	111	89	-19,5%	47	33	-29,1%
Autres dépenses d'investissement	24	23	-5,7%	20	13	-33,0%	7	5	-25,6%
<b>ENCOURS DE DETTE</b>	<b>754</b>	<b>717</b>	<b>-4,9%</b>	<b>902</b>	<b>896</b>	<b>-0,7%</b>	<b>329</b>	<b>305</b>	<b>-7,3%</b>

en €/hab.	LA RÉUNION			MAYOTTE (1)			FRANCE HEXAGONALE		
	2023	2024	EVOL.	2023	2024	EVOL.	2023	2024	EVOL.
Population totale	872 635	880 875	+0,9%	262 895	262 895	+0,0%	66 473 856	66 696 758	+0,3%
Nombre de communes	24	24	+0,0%	17	17	+0,0%	34 836	34 836	+0,0%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>1 648</b>	<b>1 701</b>	<b>+3,2%</b>	<b>966</b>	<b>1 006</b>	<b>+4,2%</b>	<b>1 404</b>	<b>1 445</b>	<b>+2,9%</b>
Impôts et taxes	1 221	1 238	+1,4%	453	486	+7,2%	910	930	+2,2%
Concours de l'Etat	274	289	+5,3%	426	452	+6,2%	226	233	+3,1%
Subventions reçues et participations	80	90	+13,4%	60	48	-20,5%	63	64	+1,6%
Ventes de biens et services	51	53	+2,8%	7	6	-20,7%	139	146	+5,0%
Autres recettes de fonctionnement	23	31	+37,7%	20	15	-23,5%	66	72	+9,1%
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>1 433</b>	<b>1 507</b>	<b>+5,2%</b>	<b>886</b>	<b>926</b>	<b>+4,6%</b>	<b>1 178</b>	<b>1 227</b>	<b>+4,2%</b>
Achats et charges externes	251	276	+10,1%	172	167	-2,9%	327	338	+3,4%
Frais de personnel	919	951	+3,4%	565	604	+6,9%	623	650	+4,3%
Charges financières	28	32	+15,3%	5	9	+84,4%	25	27	+8,0%
Dépenses d'intervention	203	220	+8,2%	120	125	+4,2%	153	161	+5,2%
Autres dépenses de fonctionnement	31	28	-10,0%	24	21	-11,5%	50	50	+0,0%
<b>Épargne brute (3) = (1) - (2)</b>	<b>216</b>	<b>194</b>	<b>-10,3%</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>+0,3%</b>	<b>226</b>	<b>218</b>	<b>-3,5%</b>
Remboursements d'emprunt (4)	114	135	+18,2%	20	30	+48,3%	104	102	-1,9%
<b>Epargne nette (3) - (4)</b>	<b>101</b>	<b>58</b>	<b>-42,5%</b>	<b>60</b>	<b>50</b>	<b>-15,7%</b>	<b>122</b>	<b>116</b>	<b>-4,9%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>420</b>	<b>411</b>	<b>-2,2%</b>	<b>487</b>	<b>575</b>	<b>+18,2%</b>	<b>288</b>	<b>310</b>	<b>+7,6%</b>
FCTVA	41	64	+55,2%	50	73	+47,2%	43	47	+9,3%
Emprunt	152	94	-38,5%	42	105	+151,4%	102	116	+13,7%
Autres recettes d'investissement	227	253	+11,8%	395	396	+0,4%	143	147	+2,8%
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>675</b>	<b>646</b>	<b>-4,4%</b>	<b>724</b>	<b>669</b>	<b>-7,5%</b>	<b>517</b>	<b>555</b>	<b>+7,4%</b>
Dépenses d'équipement	518	466	-10,1%	690	627	-9,1%	377	414	+9,8%
Remboursements d'emprunt	114	135	+18,2%	20	30	+48,3%	104	102	-1,9%
Autres dépenses d'investissement	43	45	+4,8%	14	13	-6,8%	36	39	+8,3%
<b>ENCOURS DE DETTE</b>	<b>1 133</b>	<b>1 050</b>	<b>-7,4%</b>	<b>373</b>	<b>449</b>	<b>+20,4%</b>	<b>1 045</b>	<b>1 054</b>	<b>+0,9%</b>

(1) : La population totale à Mayotte ne comprend pas l'estimation de population au 01/01, ce qui peut induire une sous-estimation de la population et une surestimation des ratios par habitant.

# Annexe : les données des EPCI à fiscalité propre

en €/hab.	GUADELOUPE			MARTINIQUE			GUYANE		
	2023	2024	EVOL.	2023	2024	EVOL.	2023	2024	EVOL.
Population totale	388 727	389 277	+0,1%	365 734	364 916	-0,2%	287 739	288 739	+0,5%
Nombre d'EPCI	6	6	+0,0%	3	3	+0,0%	4	4	+0,0%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>583</b>	<b>657</b>	<b>+12,8%</b>	<b>639</b>	<b>697</b>	<b>+9,1%</b>	<b>421</b>	<b>451</b>	<b>+7,1%</b>
Impôts et taxes	417	448	+7,6%	431	458	+6,2%	240	230	-4,0%
Concours de l'Etat	102	110	+8,0%	107	125	+16,4%	89	113	+26,3%
Subventions reçues et participations	35	34	-3,1%	21	40	+89,1%	52	56	+7,8%
Ventes de biens et services	7	8	+24,8%	45	44	-2,2%	36	40	+10,1%
Autres recettes de fonctionnement	23	57	+148,9%	33	30	-10,5%	5	13	+177,9%
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>551</b>	<b>561</b>	<b>+1,8%</b>	<b>566</b>	<b>609</b>	<b>+7,5%</b>	<b>326</b>	<b>372</b>	<b>+14,2%</b>
Achats et charges externes	235	211	-9,9%	244	258	+5,9%	212	237	+11,7%
Frais de personnel	128	137	+6,3%	164	176	+7,5%	82	89	+9,3%
Charges financières	9	6	-26,7%	7	9	+20,0%	2	6	+152,2%
Dépenses d'intervention	125	153	+22,5%	133	152	+14,3%	18	24	+33,2%
Autres dépenses de fonctionnement	54	53	-1,3%	18	13	-27,3%	11	15	+37,0%
<b>Épargne brute (3) = (1) - (2)</b>	<b>32</b>	<b>96</b>	<b>+201,9%</b>	<b>72</b>	<b>88</b>	<b>+22,3%</b>	<b>96</b>	<b>80</b>	<b>-16,9%</b>
Remboursements d'emprunt (4)	19	24	+26,4%	27	30	+9,8%	4	8	+106,6%
<b>Epargne nette (3) - (4)</b>	<b>13</b>	<b>76</b>	<b>+454,1%</b>	<b>45</b>	<b>59</b>	<b>+29,9%</b>	<b>92</b>	<b>71</b>	<b>-22,2%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>40</b>	<b>68</b>	<b>+70,1%</b>	<b>47</b>	<b>113</b>	<b>+139,2%</b>	<b>150</b>	<b>66</b>	<b>-55,7%</b>
FCTVA	7	11	+60,6%	7	6	-9,6%	17	16	-3,0%
Emprunt	2	0	-100,0%	34	18	-45,8%	55	3	-93,7%
Autres recettes d'investissement	31	56	+82,1%	6	89	+1,279,9%	79	47	-40,7%
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>106</b>	<b>125</b>	<b>+17,9%</b>	<b>140</b>	<b>191</b>	<b>+36,2%</b>	<b>149</b>	<b>225</b>	<b>+51,6%</b>
Dépenses d'équipement	65	87	+33,5%	102	145	+42,8%	140	200	+43,1%
Remboursements d'emprunt	19	24	+26,4%	27	30	+9,8%	4	8	+106,6%
Autres dépenses d'investissement	22	14	-36,9%	12	16	+40,2%	5	18	+241,5%
<b>ENCOURS DE DETTE</b>	<b>260</b>	<b>273</b>	<b>+5,0%</b>	<b>273</b>	<b>264</b>	<b>-3,4%</b>	<b>147</b>	<b>142</b>	<b>-3,7%</b>

en €/hab.	LA RÉUNION			MAYOTTE (1)			FRANCE HEXAGONALE		
	2023	2024	EVOL.	2023	2024	EVOL.	2023	2024	EVOL.
Population totale	872 635	880 875	+0,9%	262 895	262 895	+0,0%	66 467 347	66 696 758	+0,3%
Nombre d'EPCI	5	5	+0,0%	5	5	+0,0%	1 232	1 232	+0,0%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>765</b>	<b>800</b>	<b>+4,5%</b>	<b>283</b>	<b>296</b>	<b>+4,4%</b>	<b>809</b>	<b>852</b>	<b>+5,3%</b>
Impôts et taxes	528	543	+2,7%	167	160	-4,1%	425	445	+4,7%
Concours de l'Etat	105	111	+6,0%	85	98	+15,6%	144	147	+2,1%
Subventions reçues et participations	27	31	+12,3%	0	0	-40,6%	40	45	+12,5%
Ventes de biens et services	90	101	+11,3%	30	31	+3,9%	161	176	+9,3%
Autres recettes de fonctionnement	14	15	+3,3%	2	7	+268,7%	39	40	+2,6%
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>641</b>	<b>665</b>	<b>+3,8%</b>	<b>212</b>	<b>246</b>	<b>+15,8%</b>	<b>644</b>	<b>685</b>	<b>+6,4%</b>
Achats et charges externes	373	387	+4,0%	64	84	+31,1%	251	262	+4,4%
Frais de personnel	127	131	+3,7%	58	70	+20,8%	203	221	+8,9%
Charges financières	20	23	+13,3%	2	7	+315,2%	18	20	+11,1%
Dépenses d'intervention	107	108	+1,2%	64	63	-1,4%	136	146	+7,4%
Autres dépenses de fonctionnement	14	14	+4,8%	25	22	-12,4%	37	36	-2,7%
<b>Épargne brute (3) = (1) - (2)</b>	<b>124</b>	<b>135</b>	<b>+8,5%</b>	<b>71</b>	<b>50</b>	<b>-29,7%</b>	<b>165</b>	<b>167</b>	<b>+1,2%</b>
Remboursements d'emprunt (4)	55	56	+2,6%	3	4	+49,1%	67	68	+1,5%
<b>Epargne nette (3) - (4)</b>	<b>70</b>	<b>79</b>	<b>+13,2%</b>	<b>68</b>	<b>46</b>	<b>-32,6%</b>	<b>98</b>	<b>99</b>	<b>+1,0%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>203</b>	<b>188</b>	<b>-7,6%</b>	<b>264</b>	<b>153</b>	<b>-41,9%</b>	<b>169</b>	<b>191</b>	<b>+13,0%</b>
FCTVA	23	15	-37,5%	24	39	+60,8%	18	21	+16,7%
Emprunt	86	64	-25,9%	0	38	N/A	78	92	+17,9%
Autres recettes d'investissement	93	109	+16,9%	240	77	-68,1%	73	78	+6,8%
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>323</b>	<b>288</b>	<b>-10,9%</b>	<b>329</b>	<b>179</b>	<b>-45,6%</b>	<b>330</b>	<b>361</b>	<b>+9,4%</b>
Dépenses d'équipement	248	196	-21,0%	313	165	-47,1%	211	236	+11,8%
Remboursements d'emprunt	55	56	+2,6%	3	4	+49,1%	67	68	+1,5%
Autres dépenses d'investissement	21	36	+74,5%	13	10	-28,9%	52	57	+9,6%
<b>ENCOURS DE DETTE</b>	<b>875</b>	<b>875</b>	<b>-0,0%</b>	<b>57</b>	<b>91</b>	<b>+60,5%</b>	<b>751</b>	<b>780</b>	<b>+3,9%</b>

(1) : La population totale à Mayotte ne comprend pas l'estimation de population au 01/01, ce qui peut induire une sous-estimation de la population et une surestimation des ratios par habitant.

.....

## Pour un monde en commun

.....

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière d'investissement durable et de solidarité à l'internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions durables, avec et pour les populations. Nos équipes sont engagées dans plus de 2 700 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, et plus de 115 pays, pour le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, ou encore la santé mondiale. En complémentarité avec Proparco et Expertise France, l'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Du côté des autres, pour un monde en commun.

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Twitter : @AFD\_France

LinkedIn : @Agence française de développement dans les Caraïbes-Guyanes

Instagram : afd\_france

Parc d'activités de la Jaille. Bâtiment 7 - BP 110

97122 Baie-Mahault - GUADELOUPE

Tél. : 05 90 89 65 65